

Territoire du Ruanda-Urundi.
Secteur Vétérinaire : Ruhengeri.

NR 160/S.V-D

RUHENGERI



18782

Vu et vérifié et arrêté en recettes
par L. C. N° 38 du 10/12/56
Le Comptable Territorial, 931.

Relevé des Taxes d'Abatage perçues par le Service Vétérinaire de Ruhengeri.

Période : Mois de NOVEMBRE 1956.

Mines Marchal de Kifurwe	: 27	quit. gros bétail	x 70 fr. =	1.890,- fr.
Mr. de Borchgraeve d'Altema	: 8	idem	x 70 fr. =	560,- fr.
			<u>Total :</u>	<u>2.450,- fr.</u>

Sincère et véritable et arrêté à la somme de:
Deux mille quatre cent cinquante francs.

Ruhengeri, le 2/12/1956.

L'auxiliaire Vétérinaire Adjoint ppl.

Duhem P.H.